

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 21 OCTOBRE 2022

N° 2022-408 CONSEIL EN FINANCES

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Pour la prestation de conseil en finances locales : veille juridique et financière, analyse et stratégie financière, assistance ponctuelle, la Présidente retient, pour la période 2023 – 2024, l'offre de JMS Consultant pour un montant de 7 700,00 € HT par an.

À CHANTONNAY, le 21 octobre 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 24/10/2022.